

## **DÉCLARATION DE DON DE CORPS À LA SCIENCE**

NOM*:   PRENOMS*: Nr: Boîte:   RUE*: COMMUNE: COMMUNE:   TÉL: E-MAIL: LIEU DE NAISSANCE: DATE DE NAISSANCE:   NUMÉRO NATIONAL: NUMÉRO NATIONAL:
*MAJUSCULES s.v.p.
Je soussigné, déclare par la présente léguer mon corps à la Vrije Universiteit Brussel, Anatomical Research Training and Education, concernant le don de corps à la science.
Après le décès, mon plus proche parent contactera ARTE dans les 24 heures suivant le décès pour signaler le décès. À ce moment-là Vrije Universiteit Brussel décidera d'accepter ou non mon corps.
Après acceptation, mes proches désigneront un entrepreneur de pompes funèbres personnel et l'informeront que je souhaite faire don de mon corps à la science.
Mon entrepreneur de pompes funèbres est responsable du certificat de décès, du cercueil, des services de cérémonie et organise également l'enterrement ou la crémation après que le corps a été libéré par l'université. Toutes les dépenses de l'entreprise de pompes funèbres sont à la charge du plus proche parent. Ils comprennent les coûts de la cérémonie, de l'inhumation, du cercueil, de la pierre tombale, de la crémation, de l'urne et d'autres éléments accessoires.
L'université organisera le transfert de la dépouille à l'université et son transport vers un cimetière ou un crématorium après l'inhumation. Le transport vers et depuis l'université sera assuré par une entreprise de pompes funèbres désignée par les soins de ARTE. Le coût de ce transport sera pris en charge par l'université.
En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance de toutes les réglementations concernant le don de corps à la science. Je confirme également que la famille en est informée.
Formaté sur: à:
Signature: